

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE REUNION DE L'AFRICAN WILDLIFE FORENSICS NETWORK

PARTAGE REGIONAL DE SERVICES DE CRIMINALISTIQUE LIEE AUX ESPECES SAUVAGES

17-19 MAI 2016

Hôtel Phakalane, Gaborone, Botswana

RÉSUMÉ

Ce rapport présente le processus et les résultats d'un atelier sur la criminalistique liée aux espèces sauvages qui s'est tenu à Gaborone, au Botswana, du 17 au 19 mai 2016. L'atelier fait partie du projet « African Wildlife Forensics Network », une initiative de deux ans, soutenue par le « UK Illegal Wildlife Trade Challenge Fund ». Le travail est dirigé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) avec TRACE Wildlife Forensics Network (TRACE) comme principal partenaire de mise en œuvre.

Le projet vise à commencer l'évaluation, l'établissement et la coordination des capacités de criminalistique liée aux espèces sauvages dans plusieurs pays d'Afrique centrale et australe, à savoir l'Angola, le Botswana, le Gabon, le Malawi, la Namibie, la République du Congo, la Zambie et le Zimbabwe. Ces objectifs seront atteints grâce à la mise en œuvre d'une série d'évaluations des besoins, de formations et d'ateliers régionaux, entrepris pour soutenir la mise en œuvre et l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et l'engagement africain à long terme envers le développement de l'application des lois sur les espèces sauvages.

Cet atelier a réuni des représentants de haut niveau d'agences nationales ainsi que des experts régionaux clés dans les domaines de l'application des lois sur les espèces sauvages et de la science forensique, pour discuter de la manière dont les services de criminalistique liée aux espèces sauvages pourraient être développés sur une base régionale.

Une série de présentations et de discussions tout au long de l'atelier a généré une mine d'informations sur la science forensique liée aux espèces sauvages, sur les efforts régionaux d'application de la loi concernant les espèces sauvages, sur les besoins nationaux et sur les modèles possibles pour établir des services de criminalistique transfrontaliers.

Sur la base des informations présentées et de l'expertise au sein de l'atelier, les participants ont identifié une série de problèmes qui devraient être résolus concernant le renforcement de la loi, la science et des poursuites judiciaires, pour mettre en œuvre un réseau de prestation de services en criminalistique liée aux espèces sauvages.

Le dernier jour de l'atelier, les participants se sont concentrés sur l'identification de solutions à chacun des problèmes identifiés dans les catégories de renforcement de la loi, la science et les poursuites judiciaires.

Sur la base de ces discussions, l'équipe du projet a partagé les prochaines étapes nécessaires pour accroître la mise en œuvre de la criminalistique liée aux espèces sauvages plus largement en Afrique.

1. Stratégie intégrée de criminalistique faunique

Il existe un besoin reconnu d'accroître l'adoption et l'utilisation de l'analyse forensique pour l'application des lois sur les espèces sauvages dans de nombreux pays africains. Cela doit finalement impliquer la formation et le renforcement des capacités sur le terrain. Cependant, pour mettre en œuvre un modèle régional en Afrique australe ou centre-ouest, et pour étendre une telle approche à l'échelle du continent, il est important d'envisager un plan stratégique sur la manière dont l'African Wildlife Forensics Network se développera. Cela devrait inclure une compréhension de la manière dont les responsables de l'application des lois, les praticiens de la science forensique, les partenaires de renforcement des capacités et les donateurs interagissent pour minimiser la duplication des efforts, la concurrence et la bureaucratie, et pour maximiser l'intégration et l'impact de la science forensique dans l'application des lois sur les espèces sauvages. Compte tenu de l'interdépendance entre la science forensique, l'application de la loi et les poursuites, un plan stratégique devrait également faire référence au calendrier des principales activités par rapport à d'autres mesures de renforcement des capacités dans le cadre plus large de l'application de la loi.

Dans une prochaine étape, l'ONUDC et TRACE élaboreront un plan stratégique pour la mise en œuvre de l'*African Wildlife Forensics Network*.

2. Activités du projet

Au niveau opérationnel, un certain nombre d'activités ont été identifiées au cours de l'atelier pour résoudre les problèmes liés au développement de l'African Wildlife Forensics Network avec la fourniture de services régionaux. Ces activités sont considérées comme des mesures nécessaires à prendre indépendamment des résultats de la planification stratégique de haut niveau et il y a donc un argument pour chercher à les mettre en œuvre sans délai. Ce rapport résume les activités proposées et fournit des estimations du délai de livraison. Les activités sont identifiées comme celles qui devraient être mises en œuvre au cours du cycle de projet actuel (jusqu'en mai 2017) et celles qui nécessiteraient une mise en œuvre et une gestion à plus long terme.

Il convient de souligner que ces activités ont été identifiées par des représentants nationaux et des acteurs régionaux ayant une expérience du renforcement des capacités dans la région. À ce titre, les idées de projet sont considérées à la fois justifiées et réalisables.

Dans l'ensemble, l'atelier a permis de souligner l'intérêt et l'engagement des pays africains partenaires à soutenir ce projet de développement des capacités de criminalistique liée aux espèces sauvages aux niveaux national et régional. L'ONUSC et TRACE continueront à fournir une assistance technique d'experts pour développer l'African Wildlife Forensics Network, afin de faciliter l'emploi de techniques forensiques pour soutenir l'application de la CITES et lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages.